

Elections au Conseil de la Faculté de chirurgie dentaire - Robert Frank

Le Doyen de la Faculté de chirurgie dentaire

- VU le code de l'éducation,
- VU les statuts de l'Université de Strasbourg,
- VU les statuts de la Faculté de chirurgie dentaire - Robert Frank

DECIDE

Article 1

Les élections ~~générales~~/partielles¹ des représentants des Praticiens hospitaliers universitaires (PHU) et Chefs de clinique des universités – assistants des hôpitaux (CCU-AH) et des étudiants au Conseil de la Faculté de chirurgie dentaire se tiendront le **mardi 28 novembre 2023**.

Article 2

Les électeurs sont appelés à pourvoir :

- Collège B2 – Praticiens hospitaliers universitaires (PHU) et Chefs de clinique des universités – assistants des hôpitaux (CCU-AH) : 1 siège
- Collège des étudiants : 6 sièges

¹ Rayer la mention inutile

Article 3 :

Le calendrier des opérations électorales est fixé ainsi qu'il suit :

Dates	Opérations électorales	Observations
Mardi 7 novembre 2023 au plus tard	Affichage des listes électorales (20 jours avant le scrutin)	
Mardi 14 novembre 2023 avant midi	Date limite de dépôt des candidatures et des professions de foi	Envoi électronique ou lettre recommandée avec AR ou déposée directement
Jeudi 16 novembre 2023	Publication et affichage des candidatures	
Jeudi 23 novembre 2023	Date limite de demande d'inscription sur les listes électorales des personnels et des étudiants dont l'inscription est subordonnée à cette obligation	Cette demande doit être faite au plus tard 5 jours francs avant le scrutin
Lundi 27 novembre 2023 avant 12 heures	Date limite de dépôt des procurations	
SCRUTIN Mardi 28 novembre 2023 de 9 heures à 16 heures Lieu : hall de la Faculté		
Mardi 28 novembre 2023	Dépouillement des votes et établissement des procès-verbaux	
Vendredi 1 ^{er} décembre 2023	Proclamation et affichage des résultats	
Mercredi 6 décembre 2023	Date limite de recours devant la commission de contrôle des opérations électorales (5 jours à compter de la date d'affichage des résultats)	La CCOE siège au tribunal administratif de Strasbourg

Les candidatures et les professions de foi doivent parvenir par voie électronique ou par lettre recommandée avec accusé de réception ou être déposées à :

Madame Marie-Renée MASSON
Bureau 1.317
Adresse 8 rue Sainte Elisabeth 67000 Strasbourg
Mail mrmasson@unistra.fr

Article 4

Mme Marie-Renée MASSON est nommée Présidente du Bureau de vote.
M. Pierre Magniez et Mme Bouchra EL FAHSSI sont nommés assesseurs.

Article 5

La campagne électorale est officiellement ouverte à compter de la date de publication de cette décision sur le site internet.

M. le Professeur Florent MEYER est chargé de l'organisation des élections et de l'exécution de la présente décision.

Strasbourg, le 28 septembre 2023

Le Doyen,

